

# Les effrayants pouvoirs que Castex s'apprête à se faire voter...



Avec ce qui s'est passé hier à l'Assemblée nationale, j'avoue que je bois du petit-lait. Ces crétins de députés LREM emmenés par leur chef, le Con des cons Castaner, se sont fait enfler de première hier à l'Assemblée. Que s'est-il passé ? Ces députés discutaient de la légitimité de ce passe vaccinal illégal quand il s'est agi de décider si la séance devait se prolonger au-delà de minuit. Et là, coup de théâtre ! Comme les députés LREM, dans leur majorité, étaient déjà repartis, persuadés que tout cela passerait comme d'habitude sans aucun problème, ils se sont trouvés en minorité. La présidente de séance n'a pas eu d'autre choix que de clôturer la séance, remettant de ce fait les débats à plus tard. Quel plaisir de constater la mine de chien battu d'Olivier Verreux, qui voit son projet maléfique et nauséabond au relent de nazisme reporté à une date ultérieure. Une demi-victoire pour

l'opposition, mais quand même cela montre que désormais leur projet est loin de faire l'unanimité !

Encore une fois, et même si pour une fois cela a servi à l'opposition, je continuerai à m'élever contre ces hémicycles aux trois quarts vides, surtout pour voter des lois liberticides impactant la vie des Français ! Voilà des mecs qui sont grassement payés, environ 8 000 € par mois, plus leurs indemnités, et qui ne sont pas foutus de maintenir leur cul de singe sur les bancs de l'Assemblée ! Éric, une fois élu, il te faudra remédier à tout cela de façon à ce que ces nantis soient pécuniairement et lourdement sanctionnés, lorsqu'ils auront séché les séances. Et radiation automatique en cas de plusieurs récidives avec interdiction qu'un député puisse émarger pour un autre ! Il s'agit de l'argent du contribuable !

Bref, ne nous réjouissons pas trop, car ce projet maléfique finira par être voté, bien que la majorité des Français (75 %) si l'on en croit les sondages, soient contre. Comme quoi les députés élus par le peuple ne le représentent plus du tout désormais, et qu'il est grand temps de les changer ! Je ne me fais aucune illusion. Le jour où cette loi scélérate sera votée, les députés ne seront pas beaucoup plus nombreux d'une part car à 4 mois de la fin de leur mandat ils s'en foutent complètement ; si la vie des Français les intéressait cela se saurait et d'autre part parce que comme tous les hommes politiques ce sont des pleutres et des couards et ils ont bien trop peur que leur nom figure dans la liste des partisans de cette loi élaborée par notre croque-mort national, Cache sexe, et ce d'autant que de plus en plus d'entre eux sont menacés par le peuple excédé !

Je me pose d'ailleurs la question de savoir comment je vais passer mes vacances Z0ZZ, sachant qu'en mai 2020, nous n'avions pas le droit de nous asseoir à la plage, qu'en décembre 2021 il y a obligation d'être assis au bar. Qu'est-ce que je vais devoir faire en 2022 si je vais à un bar de plage

? Mais je suis rassuré, car en janvier 2022, il paraît qu'un nouveau variant est arrivé, le variant TETROKON. Il a la particularité de ne toucher que les politiques qui nous dirigent, et pour l'instant, aucun vaccin et aucun antidote autre que les prochaines élections. Ou avec ÉRIC ZEMMOUR. Il est à souhaiter un énorme changement dans le milieu politique français. Les anciens pourront toujours, pour ceux qui en sont capables, nettoyer les latrines de l'Assemblée nationale et du Sénat. Ce qui est bien moins drôle et bien plus préoccupant, c'est le projet de loi n° 3714 déposé le 21/12/2021 à l'Assemblée nationale, qui utilise le prétexte sanitaire pour transformer le pays en véritable dictature !

[https://www.slideshare.net/slideshow/embed\\_code/key/mDbX4hTYWyhIPW](https://www.slideshare.net/slideshow/embed_code/key/mDbX4hTYWyhIPW)

Selon ce texte il sera désormais possible d'installer loin de chez eux les non-vaccinés dans des lieux d'hébergement (camp de concentration). Toujours selon ce texte préparé de longue date, ils visent à créer un régime de « crise sanitaire » et un régime « d'urgence sanitaire » qui donnerait des pouvoirs exceptionnels au gouvernement (comme annuler les élections par exemple...), ce qui donnerait le droit au gouvernement de violer gravement les libertés individuelles, sans même consulter le Parlement ! Bien évidemment ce texte ne décrit pas ce qui est entendu par « crise sanitaire » ni par « urgence sanitaire » ; en fait il s'agit d'un chèque en blanc donné au abrutis qui nous gouvernent !

Qu'entend-on par pouvoirs exceptionnels ? Le Premier ministre peut fixer les prix, réquisitionner des biens et des personnes, décider le « placement et le maintien en isolement des personnes affectées ou contaminées, ou la mise en quarantaine de ces mêmes personnes. L'état d'urgence sanitaire est bien pire que la crise sanitaire. Cet état d'urgence, selon ce projet de loi, serait décrété par Conseil des ministres, alors qu'actuellement, cela doit faire l'objet d'une loi. En cas d'urgence sanitaire, il est prévu que le

Premier ministre puisse réglementer ou interdire la circulation des personnes et des véhicules, réglementer les moyens de transport, interdire aux personnes de sortir de chez elles, ordonner la fermeture d'établissements recevant du public, interdire tous rassemblements sur la voie publique, limiter la liberté d'entreprendre. Bref, on peut se rendre compte qu'à la suite de ce texte, il serait donné un chèque en blanc au gouvernement qui s'arroge absolument tous les pouvoirs, sans passer par les corps intermédiaires. Sauf pour les préfets qui pourront mettre en place les mesures liberticides que le gouvernement est autorisé à prendre au niveau national. Moi je trouve cela choquant. C'est nous infliger un régime tel que l'a connu l'ancienne URSS, et rendrait pour moi ce pays invivable, et me condamnerait immédiatement à émigrer ! Enfin, comme si cela ne suffisait pas les dissidents (article L3131-12 du Code de santé publique) seraient par décision individuelle immédiatement placés soit à leur domicile ou dans des lieux d'hébergements spécialement adaptés. Enfin, pour couronner le tout, il est prévu toute une série de mesures informatiques pour faire passer des mesures de fichage très variées interdit actuellement par la CNIL !

DEPUIS LE DÉBUT JE N'AI JAMAIS RÉELLEMENT CRU EN CETTE « PANDÉMIE ». J'AI TOUJOURS PENSÉ QUE CE COVID ÉTAIT LE PRÉTEXTE À AUTRE CHOSE, EN PARTICULIER À UNE MARGINALISATION DU PROCESSUS DÉMOCRATIQUE, AU PROFIT DE LA CASTE MONDIALISÉE. NOUS EN AVONS DÉSORMAIS LA PREUVE. MES AMIS, NE LAISSONS PAS PASSER CELA, SINON C'EST NOTRE MORT ASSURÉE. DÉFENDONS PAR TOUS LES MOYENS, MÊME ILLÉGAUX, NOTRE LIBERTÉ, CAR CE QU'HITLER N'A PAS RÉUSSI, EUX RISQUENT D'Y ARRIVER !

**Patrick Jardin**